

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/24**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°4 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAFP.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_24-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical.

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/51 du Comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Métropole et le SMIAGE ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 18 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/50 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial permettant à la Métropole de verser la contribution en fonctionnement ou la participation en investissement en deux acomptes de 80% et 20% ;

Vu la délibération n°2019/27 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/13 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un quatrième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la Métropole et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2021 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°4 au contrat territorial de la Métropole ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_24-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°4 au contrat territorial entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/25**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°4 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_25-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

~~Le comité syndical.~~

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/52 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/164 du conseil communautaire de la CASA en date du 18 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu l'avenant n°1 au contrat territorial liant la CASA au SMIAGE adopté réciproquement par les deux structures pour préciser les modalités de mise en œuvre dudit contrat, prendre en compte les nouvelles actions 2019 et la cotisation correspondante ;

Vu l'avenant n°2 au contrat territorial liant la CASA au SMIAGE adopté réciproquement par les deux structures pour prendre en compte les nouvelles actions 2020 et la cotisation correspondante ;

Vu l'avenant n°3 au contrat territorial liant la CASA au SMIAGE adopté réciproquement par les deux structures visant à intégrer les nouvelles prestations de services dédiées à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et à définir les niveaux de rémunération du SMIAGE pour leur accomplissement ;

Considérant que dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> année du contrat territorial signé entre la CASA et le Syndicat, il convient de signer un avenant afin d'ajuster la cotisation pour 2021 qui prend en compte le programme réalisé en 2020 et le programme des actions à mener pour l'exercice 2021.

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°4 au contrat territorial de la CASA ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_25-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;~~

Décide :

- D'adopter l'avenant n°4 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/26**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°6 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Daniëlle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAFP.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.



AR Prefecture

006-200071397-20210413-2021\_26-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/53 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/43 du conseil communautaire de la CACPL en date du 15 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/49 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant une nouvelle opération, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/29 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/15 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n°2020/71 du comité syndical en date du 12 novembre 2020 portant approbation de l'avenant n°4 dudit contrat territorial modifiant le programme d'actions et la contribution de la CACPL suite aux intempéries de 2019 ;

Vu la délibération n°2021/03 du comité syndical en date du 18 mars 2021 portant approbation de l'avenant n°5 dudit contrat territorial fixant les modalités de portage par le SMIAGE de quatre opérations relatives à des aménagements hydrauliques, situés sur le territoire de Mandelieu-La-Napoule, à la suite notamment de la signature de la convention du PAPI Complet Cannes Lérins intervenue début 2021 ;

Délibération n°2021/26 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau



**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_26-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un sixième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CACPL et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2021 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°6 au contrat territorial de la CACPL ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°6 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/27**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°4 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danièle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

AR Prefecture

006-200071397-20210413-2021\_27-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/54 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/168 du conseil communautaire de la CAPG en date du 15 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/30 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/16 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n°2020/72 du comité syndical en date du 12 novembre 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 au titre des intempéries 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un quatrième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CAPG et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2021 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°4 au contrat territorial de la CAPG ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_27-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Décide :

- D'adopter l'avenant n°4 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/28**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°5 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_28-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/55 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/198 du conseil communautaire de la CARF en date du 20 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/48 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant une nouvelle opération, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/31 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/17 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n°2020/73 du comité syndical en date du 12 novembre 2020 portant approbation de l'avenant n°4 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 au titre des intempéries 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un cinquième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CARF et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2021 ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_28-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

**Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°5 au contrat territorial de la CARF ;**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°5 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte



**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/29**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAIINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_29-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2018/13 du comité syndical en date du 22 février 2018 portant adoption du contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) et le SMIAGE ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/32 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/18 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CAVEM et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2021 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial de la CAVEM ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_29-DE

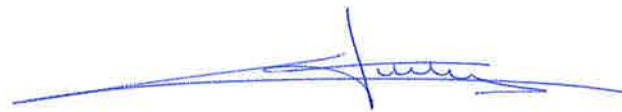
Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Décide :

- D'adopter l'avenant n°4 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/30**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_30-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

~~Le comité syndical.~~

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/56 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 portant adoption du contrat territorial entre la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017 12 01 du conseil communautaire de la CCPP en date du 13 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/33 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant adoption de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/19 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant adoption de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CCPP et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2021 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial de la CCPP ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_30-DE

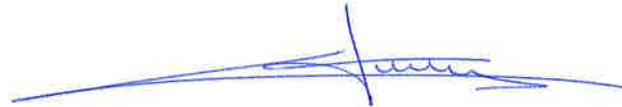
Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°3 au contrat territorial entre la Communauté de Communes du Pays des Paillons et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/31**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.



**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_31-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2018/12 du comité syndical en date du 22 février 2018 portant adoption du contrat territorial entre la CCPF et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°171219/04 du conseil communautaire de la CCPF en date du 19 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/34 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant adoption de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/20 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant adoption de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CCPF et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2021 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial de la CCPF ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_31-DE

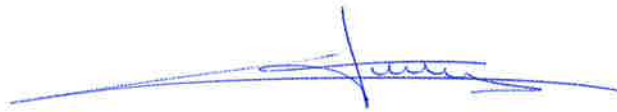
Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité :~~

Décide :

- D'adopter l'avenant n°3 au contrat territorial entre la Communauté de Communes du Pays de Fayence et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/32**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES ALPES D'AZUR**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_32-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/57 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA) et le SMIAGE ;

Vu la délibération D2017/164 du conseil communautaire de la CCAA en date du 22 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/35 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/21 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CCAA et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2021 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial de la CCAA ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_32-DE

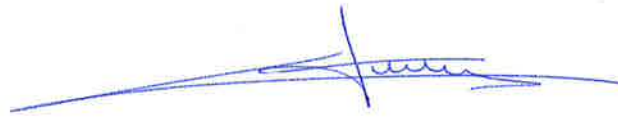
Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°3 au contrat territorial entre la Communauté de Communes Alpes d'Azur et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/33**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°4 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAJNTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Daniëlle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAFP.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CAPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_33-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/58 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) et le SMIAGE ;

Vu la délibération 2018-01-20 du conseil communautaire de la CCAPV en date du 12 février 2018 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/51 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant deux nouvelles opérations, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/36 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/22 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un quatrième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CCAA et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2021 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°4 au contrat territorial de la CCAPV ;



**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_33-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Décide :

- D'adopter l'avenant n°4 au contrat territorial entre la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/34**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SYNDICAT**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAJNTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_34-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 à L1612-19 et par renvoi de L572-4 alinéa 2,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat relatif aux attributions du comité syndical et notamment le vote du budget ;

Vu les articles 13 et 14 des statuts du Syndicat relatifs aux dépenses et ressources du SMIAGE Maralpin ;

Vu la délibération du 18 décembre 2020 du Département des Alpes-Maritimes portant adoption du budget primitif 2021 fixant le montant des contributions de ce dernier au Syndicat ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter le budget primitif principal par nature pour l'exercice 2021 dont le détail figure en annexe, globalement arrêté comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	52 162 941,16 €	2 179,12 €	51 939 907,78 €	225 212,50 €
Fonctionnement	10 536 334,04 €	225 212,50 €	10 759 367,42 €	2 179,12 €
<b>Total</b>	<b>62 699 275,20 €</b>	<b>227 391,62 €</b>	<b>62 699 275,20 €</b>	<b>227 391,62 €</b>

**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/35**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CT20182021 ET ADOPTION  
DES CREDITS DE PAIEMENTS 2021**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAINTRÉS, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_35-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 à L1612-19 et par renvoi de l'article L.572-4 alinéa 2 ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat relatif aux attributions du comité syndical et notamment le vote du budget ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants ;

Compte tenu des crédits consommés sur les exercices antérieurs et du programme d'actions 2021 en investissement des EPCI en transfert, du Département des Alpes-Maritimes et des dépenses d'investissement de structure pour un montant total de 30 044 073 €, l'autorisation de programme CT18-21 doit être augmentée de 9 771 760,62 €.

Situation 2020 :

N° AP	Montant AP révisée	CP consommés 2018/2019	CP consommés 2020	Reste à financer 2021
CT18-21	53 540 313 €	<b>24 545 504,42 €</b>	8 720 674,20 €	<b>20 274 134,38 €</b>

Situation 2021 :

N° AP	Montant AP révisée	CP antérieurs	CP 2021	Reste à financer 2022
CT18-21	<b>63 312 073,62 €</b>	33 268 000, 62 €	<b>30 044 073 €</b>	<b>0, 00 €</b>

Par ailleurs, cette autorisation de programme se décline en 2 opérations :

- Opérations des EPCI en transfert + CD 06 : 29 804 073 €,
- Dépenses d'investissement de structure : 240 000 €.

Vu le rapport du Président proposant d'augmenter l'autorisation de programmes CT18-21 et d'adopter les crédits de paiements 2021 ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_35-DE

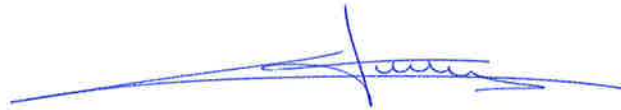
Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité.~~

Décide :

- D'approuver l'augmentation de l'autorisation de programme CT18-21 de 9 771 760, 62 € ;
  
- D'adopter les crédits de paiements pour l'exercice 2021 à hauteur de 30 044 073 €, répartis comme suit par opération :
  - ✓ 201801 : 29 804 073 €,
  - ✓ 201802 : 240 000 €.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/36**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**LETTRE D'INTENTION DU SMIAGE POUR LE PORTAGE DES ACTIONS DU PAPI VAR 3**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.



Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la convention cadre relative aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la basse vallée du Var entrée en vigueur le 28 octobre 2013 ;

Vu le plan de gestion du risque inondation (PGRI) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE) 2016-2021 ;

Vu la stratégie locale de gestion des risques d'inondation Nice-Cannes-Mandelieu ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux nappe et basse vallée du Var (SAGE) adoptée le 19 août 2016 ;

Vu l'instruction du gouvernement du 29 juin 2017 relatif au dispositif de labellisation des programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI 3 » ;

Vu la délibération 2018/33 du Syndicat en date du 28 juin 2018 portant adoption de l'avenant au PAPI Var ;

Le Président rappelle à l'assemblée qu'à la suite du PAPI n°1 et du PAPI n°2, piloté par le SMIAGE, le PAPI n°3 doit être étendu à l'ensemble du bassin du Var afin de garder les dynamiques engagées et prendre en compte la reconstruction des vallées sinistrées suite au passage de la tempête Alex. Le périmètre comprend ainsi cinq établissements publics de coopération intercommunale : la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) soit 100 communes.

Le nouveau programme comprend 63 actions pour un montant de 58 millions d'euros sur l'ensemble du bassin versant pour la période 2022-2027 et est porté par deux principaux maîtres d'ouvrage, le SMIAGE et la MNCA

Le montant d'engagement du SMIAGE s'élève à 44 394 000 € HT dont 10 848 700 € HT d'autofinancement réparti de la manière suivante : 91.09% pour le Département des Alpes-Maritimes, 5.97% pour la MNCA, 1.52% pour la CCAA et 1.42% pour la CCAPV.

Le dossier de candidature du PAPI n°3 doit comporter les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_36-DE

Reçu le 04/05/2021

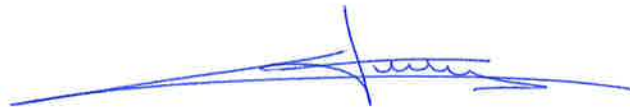
Publié le 04/05/2021

~~Vu le rapport du Président proposant de~~ autoriser à signer la lettre d'intention au nom du SMIAGE pour la maîtrise d'ouvrage du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations – PAPI - n°3 du bassin versant du Var ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'autoriser le Président à signer la lettre d'intention au nom du SMIAGE pour la maîtrise d'ouvrage du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations – PAPI - n°3 du bassin versant du Var à hauteur 44 394 000 € HT dont 10 848 700 € HT d'autofinancement.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/37**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**LETTRE D'INTENTION DU SMIAGE POUR LE PORTAGE DES ACTIONS DU PAPI  
SIAGNE.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant des Paillons entrée en vigueur le 21 octobre 2014, pour une durée de 6 ans et un montant prévisionnel de 6 733 070 € HT ;

Vu la délibération n°2019/42 du Syndicat en date du 28 juin 2019 portant adoption de l'avenant n°1 à la convention cadre relative au PAPI Paillons ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le bassin versant de la Siagne est un territoire particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques à risque. Ce bassin versant est un territoire dynamique porteur, en outre, de nombreux enjeux humains et économiques dont la protection contre les inondations constitue une priorité pour l'ensemble des acteurs locaux. A ce titre, une politique globale de lutte contre les inondations est mise en œuvre sur le territoire depuis de nombreuses années et déclinée à travers des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) depuis 2002.

Si les principaux affluents de la Siagne en rive gauche ont déjà été fait l'objet de travaux d'augmentation de la capacité hydraulique visant à diminuer les conséquences dommageables des inondations, l'aménagement de la basse vallée maralpine envisagé au précédent PAPI n'a pas pu être mis en œuvre. En effet, l'analyse économique de ce programme de travaux a conclu à un coût d'investissement disproportionné compte tenu des enjeux protégés faiblement urbanisés. En conséquence, il est aujourd'hui indispensable de repenser la stratégie de lutte contre le risque inondation au regard des enjeux du territoire, notamment à la lumière des événements météorologiques de fin 2019, tenant compte des enjeux de renaturation des cours d'eau dans la perspective d'adaptation au changement climatique.

En conséquence, conformément aux exigences du cahier des charges national PAPI actualisé en janvier 2021, un nouveau Programme d'études a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire et des partenaires institutionnels et validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) Siagne en date du 28 janvier 2021.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de résilience de ce territoire marqué par deux versants distincts, varois et maralpin, le programme d'études proposé concernera l'ensemble du bassin versant permettant alors de poursuivre la définition des actions opérationnelles de la basse vallée de la Siagne et du pays Grassois, tout en développant une véritable connaissance du risque inondation dans la plaine de Fayence.

Ce programme, animé et mis en œuvre par le SMIAGE, comprend 35 actions sur la période 2021-2024, pour un montant total de 3 630 000 € HT. Des aides financières sont apportées à hauteur de 59% du budget total par l'Etat à 46%, l'Agence de l'Eau à 9% et le Département des Alpes-Maritimes à 4%.

La part d'autofinancement du SMIAGE s'élevant à 1 472 000 €HT est répartie entre ses membres de la manière suivante (à l'exception du financement du poste d'animateur) : 44% pour la Cté d'Agglomération du Pays de Grasse, 25% pour la Cté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, 17% pour la Cté de Communes du Pays de Fayence et 14% pour le Département des Alpes-Maritimes.

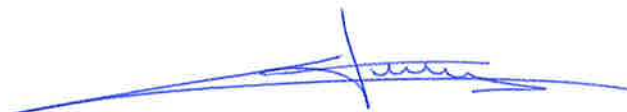
Le dossier de candidature du PAPI Paillons doit comporter les lettres d'intention des maitres d'ouvrage.

Vu le rapport du Président proposant de l'autoriser à signer la lettre d'intention au nom du SMIAGE pour la maîtrise d'ouvrage du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations – PAPI du bassin versant de la Siagne ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'autoriser le Président à signer la lettre d'intention au nom du SMIAGE pour la maîtrise d'ouvrage du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations – PAPI - du bassin versant de la Siagne à hauteur de 3 630 000 € HT dont 1 472 000 € HT d'autofinancement.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/38**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS COMMUNAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CREATION D'UN BASSIN ECRETEUR DE CRUE A LA THEOULIERE A MANDELIEU**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Daniëlle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_38-DE

Reçu le 04/05/2021

Publié le 04/05/2021

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Le Président expose aux membres de l'assemblée que Vallon de la Théoulière a engendré d'importants dégâts sur la commune de Mandelieu lors des intempéries de la fin d'année 2019. Afin de diminuer l'impact des crues de la Théoulière, la création d'un bassin écrêteur de crue est envisagée. L'objectif est de dimensionner un ouvrage pour écrêter une crue centennale.

Les travaux nécessitent d'utiliser et d'occuper les terrains communaux dans l'emprise du projet.

A cet effet, une convention de mise à disposition doit être établie afin que le SMIAGE pour occuper les parcelles cadastrées BT0035, BT0045 et BT0186 appartenant à la commune de Mandelieu La Napoule. Cette dernière a pour objet de définir les conditions de cette mise à disposition.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire des terrains communaux avec la commune de Mandelieu La Napoule et de l'autoriser à la signer ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition des terrains cadastrés BT0035, BT0045 et BT0186 avec la commune de Mandelieu La Napoule dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/39**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC  
EDF POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES  
INONDATIONS SUITE A LA TEMPETE ALEX**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.



**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_39-DE

Reçu le 04/05/2021

Publié le 04/05/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2422-1 ;

Vu la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 3 des statuts du Syndicat selon lequel le SMIAGE peut réaliser des missions par délégation de maîtrise d'ouvrage et percevoir une compensation financière pour les prestations réalisées ;

Vu la délibération n°2019/62 du Syndicat en date du 10 septembre 2019 portant création d'un barème d'ingénierie pour la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-193 portant déclaration d'intérêt général et reconnaissance du caractère d'urgence des travaux de rétablissement du libre écoulement des eaux à la suite des intempéries du 2 ou 3 octobre 2020 ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'à la suite de la tempête Alex, la commune de Breil a subi d'importants dégâts en raison de la crue de la Roya et de ses affluents.

Une partie des protections de la berge du lac de Breil-sur-Roya ont été mises en œuvre par EDF. Une autre partie relève de la compétence de la Cté d'Agglomération de la Riviera Française, déléguée au SMIAGE.

EDF a sollicité le SMIAGE pour réaliser de manière conjointe, les travaux relevant de sa responsabilité au travers d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Conformément au barème du Syndicat, le taux de participation pour EDF s'établit à 6% du montant des travaux et des études.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec EDF et de l'autoriser à la signer ;

**AR Prefecture**

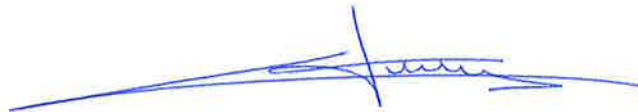
006-200071397-20210413-2021\_39-DE

Reçu le 04/05/2021

Publié le 04/05/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;~~

- Décide d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage liant EDF au SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/40**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX ET PRIVES POUR LA SECURISATION DES BERGES DU LAC DE BREIL**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_40-DE

Reçu le 04/05/2021

Publié le 04/05/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Le Président expose aux membres de l'assemblée que lors de la tempête Alex, les berges du lac de Breil-sur-Roya ont été fortement endommagées par la crue. Des travaux d'urgence ont été mis en œuvre immédiatement après l'évènement. Après cette phase d'urgence, il est maintenant nécessaire de réaliser des ouvrages définitifs afin de rapidement remettre le lac en eau, cicatriser ainsi les stigmates de la crue et redonner un cadre de vie d'avant tempête.

Afin de réaliser les travaux, il est nécessaire d'utiliser et d'occuper des terrains communaux et des terrains privés situés dans l'emprise du projet. L'ensemble des propriétaires concernés ont donné leur accord de principe. Les servitudes, déclarations d'intérêt général et autres démarches foncières seront régularisées dans un second temps.

Pour autant, afin de définir les conditions de cette mise à disposition, une convention de mise à disposition de terrains doit être établie avec chaque propriétaire :

<b>Identifiant</b>	<b>Nom du premier propriétaire</b>
0230000G0161	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA
0230000G1160	DURERO
0230000G0159	COPROPRIETAIRES DE L IMM CADASTRE G 159
0230000G0158	IPERT
0230000G0163	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA
0230000K0608	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA
0230000K0916	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA
0230000K0610	GUGLIELMI
0230000K0915	SARTORE
0230000K0609	GUGLIELMI
0230000K0737	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes des conventions de mise à disposition précaire des terrains avec les différents propriétaires et de l'autoriser à les signer ;

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_40-DE

Reçu le 04/05/2021

Publié le 04/05/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité,~~

Décide :

- D'approuver les termes des conventions de mise à disposition de terrain avec les différents propriétaires sus énoncés dont les projets sont joints en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer lesdites conventions et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/41**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE  
D'OUVRAGE DE SAINT AUBAN**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_41-DE

Reçu le 04/05/2021

Publié le 04/05/2021

Le comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2422-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Auban prise en date du 06 juillet 2019 demandant l'adhésion au Syndicat des Eaux du Canal Belletrud pour la compétence « assainissement des eaux usées » (collectif et non collectif) ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud en date du 23 juillet 2019 portant modification de ses statuts et extension de son périmètre ;

Vu la délibération 2019/72 du Syndicat en date du 10 septembre 2019 portant adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint Auban pour la réalisation de travaux d'assainissement collectif ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Auban prise en date du 21 septembre 2019 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage à conclure avec le SMIAGE ;

Le Président expose aux membres de l'assemblée qu'aux termes d'une procédure d'extension de son périmètre à 12 nouvelles communes, le Syndicat des Eaux du Canal Belletrud (SECB), syndicat intercommunal à la carte, est compétent en matière d'eau et d'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) pour 18 communes du territoire de la Cté d'Agglomération du Pays de Grasse, dont la commune de Saint-Auban depuis le 31 décembre 2019.

L'adhésion de la commune portant transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » entraîne le transfert des biens, des moyens et des contrats au SEBC dont la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage adoptée par le SMIAGE le 21 septembre 2019 pour la réalisation des travaux d'assainissement collectifs des secteurs Beaumettes et Défens.

Un avenant à la convention doit régulariser ce transfert et préciser que celui-ci sera affectif à la fin de la phase avant - projet (AVP).

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_41-DE

Reçu le 04/05/2021

Publié le 04/05/2021

~~Vu le rapport du Président proposant d'~~ approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'assainissement collectifs des secteurs Beaumettes et Défens ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des travaux d'assainissement collectifs des secteurs Beaumettes et Défens dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte



**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/42**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE  
DEPARTEMENT POUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE DIAGNOSTIC SUR LES SYSTEMES  
RADIO DU SMIAGE**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

Délibération n°2021/42 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_42-DE

Reçu le 04/05/2021

Publié le 04/05/2021

~~Le comité syndical~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement, et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) ;

Le Président expose aux membres de l'assemblée que le retour d'expérience des événements météorologiques survenus le 2 octobre 2020 a démontré l'intérêt de la résilience des outils de communication et l'importance des systèmes radio.

Le Département est déjà utilisateur des outils radio pour plusieurs domaines de compétence à travers la Direction des Routes et des Infrastructures de Transports et la Direction de l'Environnement et la Gestion des Risques mais également pour les écoles des neiges et de la mer, des ports départementaux avec des déclinaisons locales.

Ces réseaux, disposant d'infrastructures conséquentes (antennes, relais, équipements d'alimentation électrique, éléments de transmission et éléments de communication-émission et réception) sont utilisés pour supporter

- les communications entre les agents de terrain
- les communications entre les agents de terrain et les agents présent au siège,
- des transferts de données tels que des flux vidéo entre le terrain et le siège avec des enjeux de continuité de service et d'accès temps réel.

Ces outils doivent faire l'objet d'une modernisation à court terme pour renforcer leur efficacité, la coordination et la sécurité de nos équipes sur le terrain notamment en condition de crise majeure.

Le SMIAGE n'est pas encore utilisateur mais a pour ambition d'utiliser ce type de communication pour la Gestion des risques hydrométéorologiques et la surveillance des cours d'eau, des digues et ouvrages hydrauliques. Ce besoin s'exprime par la mise en place d'un réseau voix mais aussi de transmission de données de niveau d'eau, de lame d'eau radar et d'images caméra générés par près de 160 capteurs sur le territoire, notamment en « zone montagne ».

Face à ce constat, et dans la continuité immédiate des RETEX de la tempête Alex du 2 octobre 2020, le Département et le SMIAGE qui œuvrent ensemble sur de nombreux sujets ont ainsi perçu la nécessité de mutualiser leur connaissance, l'identification de leurs besoins afin de lancer sous la forme d'un groupement de commande une étude visant à faire un diagnostic des systèmes actuels, un recensement des besoins, des propositions à travers programme d'amélioration répondant aux intérêts communs.

La mise en œuvre commune de cette étude, sous la responsabilité technique du coordonnateur, à savoir le Département, nécessite la mise en place de cette convention de groupement de commande.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_42-DE

Reçu le 04/05/2021

Publié le 04/05/2021

~~Vu le rapport du Président proposant d'~~ approuver les termes de la convention de groupement de commande avec le Département des Alpes-Maritimes pour l'établissement d'un diagnostic conjoint des dispositifs radio, pour une mutualisation des moyens et l'optimisation du système et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de la convention de groupement de commande dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/43**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**AUTORISER LE PRESIDENT A DEMANDER DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES FINANCEURS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAINTRÉS, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_43-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Le comité syndical

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement, et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) ;

Vu la convention de partenariat adoptée réciproquement par le Département des Alpes-Maritimes et le SMIAGE dans le cadre du transfert des compétences et missions relatives à la prévention des inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau ;

Vu les contrats territoriaux et leurs avenants adoptés réciproquement par chaque membre du SMIAGE et le Syndicat ;

Considérant que les conventions des PAPI Paillons, CASA, Cagne-Malvan et Var 2 arrivent à échéance fin 2021, et qu'il convient de demander les subventions pour l'ensemble des actions restant à réaliser afin de poursuivre leur mise en œuvre sur les prochaines années.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- Décide d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus hautes pour les dossiers ci-dessous :

✓ **Actions inscrites au PAPI Paillons**

- **Animation du PAPI Paillons - action n°1**

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>50 000 €</b>
Etat - BOP 181- 50 %	25 000 €
SMIAGE -50 % clé de fonctionnement	25 000 €

- **Travaux de protection du quartier de La Condamine, en zone rouge du PPRi sur la commune de Drap - PAPI PAILLONS - action n°17**

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>3 100 000 €</b>
Etat (FPRNM)- 40%	1 240 000€
Région Sud - 20%	620 000 €
Conseil Départemental - 6%	185 000€
SMIAGE -34%	1 055 00€

• ~~Etude des mesures de réduction de vulnérabilité au droit de la Zone Anatole France sur la commune de La Trinité - PAPI PAILLONS - action n°18~~

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>80 000 €</b>
Etat (FPRNM) -50%	40 000€
Région Sud -30%	24 000 €
SMIAGE - 20%	16 000€

• **Travaux de sécurisation de la digue de Contes - PAPI PAILLONS - action n°23b**

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>300 000 €</b>
Etat (FPRNM) -40%	120 000€
Région Sud- 25%	75 000 €
SMIAGE - 35%	105 000€

✓ **Actions inscrites au PAPI CASA**

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>50 000 €</b>
Etat -BOP 181- 40%	20 000 €
Etat -BOP 181 -10% demande complémentaire	5 000 €
SMIAGE -50 %	25 000 €

• **Travaux pour la mise en œuvre de rétentions sur le bassin versant de l'Issourdadou à Vallauris – PAPI CASA 2 – action n°6.3**

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>1 800 000 €</b>
Etat 50 %	900 000 €
CD06 10 %	180 000 €
SMIAGE 40 %	720 000 €

• **Travaux pour la mise en place de pièges à embâcles sur la plaine de la Brague – PAPI CASA 2 – action n°6.8.3**

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>790 000 €</b>
Etat 50 %	395 000 €
Région Sud 18 %	142 200 €
CD06 10 %	79 000 €
SMIAGE 22 %	173 800 €

- **Etude et travaux de confortement du seuil 16 - Avenant PAPI Var 2 - action n°7.8**

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>2 400 000 €</b>
Etat (FPRNM) - 40%	960 000 €
Région Sud - 15%	360 000 €
SMIAGE -45%	1 080 000 €

- **Travaux de confortement de la rive gauche du Var – Avenant PAPI Var 2 – action n°7.1.2**

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>15 840 864 €</b>
Etat 40 %	6 336 346 €
Région Sud 20 %	3 168 173 €
MNCA 18 %	2 851 355 €
SMIAGE 22 %	3 484 990 €

- ✓ **Actions inscrites au PAPI Cagne-Malvan**

- **Animation du PAPI Cagne-Malvan - action n°0.1**

<b>Budget prévisionnel HT</b>	<b>50 000 €</b>
Etat - BOP 181-50%	25 000 €
SMIAGE -50 % - clé de fonctionnement	25 000 €

- ✓ **Actions de suivi de la qualité des cours d'eau**

- **Suivi de la qualité des eaux superficielles 2021 du réseau SMIAGE**

<b>Budget prévisionnel en € H.T</b>	<b>14 810.60 €</b>
Agence de l'Eau - 50 %	7 405.30 €
Région Sud -30%	4 443.18 €
SMIAGE 20%	2 962.12 €

- **Suivi de la qualité des eaux superficielles 2021 du bassin de la Brague**

<b>Budget prévisionnel en € H.T</b>	<b>29 737.5 €</b>
Agence de l'Eau -50%	14 868.75€
Région Sud -30%	8 921.25 €
SMIAGE - 20%	5 947.5 €

• **Suivi de la qualité des eaux superficielles 2021 des côtiers Mentonnais (Careï, Gorbio, Borrigo, Saint-Roman)**

<b>Budget prévisionnel en € H.T</b>	<b>13 997.44 €</b>
Agence de l'Eau (intégré convention MOA) -50%	6 998.72 €
Région Sud -30%	4 199.23 €
SMIAGE -20%	2 799.48 €

• **Instrumentation du bassin versant de la Roya**

<b>Budget prévisionnel en € H.T.</b>	<b>100 000 €</b>
Région Sud - 10%	10 000 €
CD06 - 30%-	30 000 €
SMIAGE -60%	60 000 €

• **Etude diagnostic-schéma directeur de l'usage agricole de l'eau sur le territoire des Alpes-Maritimes**

<b>Budget prévisionnel €HT</b>	<b>120 000 €</b>
Agence de l'Eau 50%	60 000 €
Région Sud 10%	12 000 €
FNADT (Etat) 10%	12 000 €
CD06 10%	12 000 €
SMIAGE 20%	24 000 €

**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte



**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/44**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2017/35 POUR PERMETTRE LE  
RECRUTEMENT DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES CONTRATS D'UNE DUREE  
MAXIMALE DE 3 ANS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAINTRÉS, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Daniëlle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

Délibération n°2021/44 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, 3-3 et 3-2 ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n°2017/35 du 21 juillet 2017 portant création de 2 postes de catégorie B de la filière technique et attendu qu'« en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire » ;

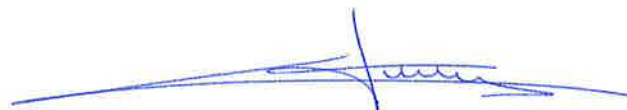
Considérant que certains de ces postes sont occupés par des agents contractuels faute de candidature de titulaires ;

Vu le rapport du Président proposant de modifier ladite délibération, sur le fondement du décret n°2019-1414 du 21 décembre relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires, comme suit « En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée » ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De modifier la délibération n°2017/35 du 21 juillet 2017.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/45**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2017/45 POUR PERMETTRE LE  
RECRUTEMENT DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES CONTRATS D'UNE DUREE  
MAXIMALE DE 3 ANS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, 3-3 et 3-2 ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n°2017/45 du 5 octobre 2017 portant création de 1 poste de catégorie B relevant de la filière technique, 4 postes de catégorie C relevant de la filière technique et 1 poste de catégorie C relevant de la filière administrative et attendu qu'« en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire » ;

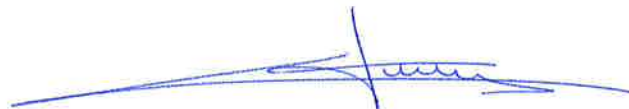
Considérant que certains de ces postes sont occupés par des agents contractuels faute de candidature de titulaires ;

Vu le rapport du Président proposant de modifier ladite délibération, sur le fondement du décret n°2019-1414 du 21 décembre relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires, comme suit « En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée » ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De modifier la délibération n°2017/45 du 5 octobre 2017.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/46**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2018/25 POUR PERMETTRE LE  
RECRUTEMENT DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES CONTRATS D'UNE DUREE  
MAXIMALE DE 3 ANS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHAINTRÉS, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

Délibération n°2021/46 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, 3-3 et 3-2 ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n°2018/25 du 22 février 2018 portant création de 3 postes de catégorie B relevant de la filière technique et attendu qu'« en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire » ;

Considérant que certains de ces postes sont occupés par des agents contractuels faute de candidature de titulaires ;

Vu le rapport du Président proposant de modifier ladite délibération, sur le fondement du décret n°2019-1414 du 21 décembre relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires, comme suit « En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée » ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De modifier la délibération n°2018/25 du 22 février 2018.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte



**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/47**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2018/73 POUR PERMETTRE LE  
RECRUTEMENT DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES CONTRATS D'UNE DUREE  
MAXIMALE DE 3 ANS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

Délibération n°2021/47 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, 3-3 et 3-2 ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n°2018/73 du 6 novembre 2018 portant création de 6 postes de catégorie B et 5 postes de catégorie C relevant de la filière technique, et de 1 poste de catégorie B et 2 postes de catégorie C relevant de la filière administrative et attendu qu'« en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire » ;

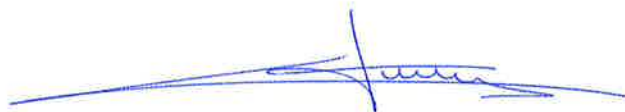
Considérant que certains de ces postes sont occupés par des agents contractuels faute de candidature de titulaires ;

Vu le rapport du Président proposant de modifier ladite délibération, sur le fondement du décret n°2019-1414 du 21 décembre relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires, comme suit « En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée » ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De modifier la délibération n°2018/73 du 6 novembre 2018.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte



**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/48**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019/22 POUR PERMETTRE LE  
RECRUTEMENT DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES CONTRATS D'UNE DUREE  
MAXIMALE DE 3 ANS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

Délibération n°2021/48 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, 3-3 et 3-2 ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n°2019/22 du 11 avril 2019 portant création de 1 poste de catégorie B relevant de la filière technique, et de 1 poste de catégorie C relevant de la filière administrative et précisant qu'« en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire » ;

Considérant que certains de ces postes sont occupés par des agents contractuels faute de candidature de titulaires ;

Vu le rapport du Président proposant de modifier ladite délibération, sur le fondement du décret n°2019-1414 du 21 décembre relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires, comme suit « En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée » ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De modifier la délibération n°2019/22 du 11 avril 2019.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/49**

**Séance du 13 avril 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019/115 POUR PERMETTRE LE  
RECRUTEMENT DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES CONTRATS D'UNE DUREE  
MAXIMALE DE 3 ANS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, 3-3 et 3-2 ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n°2019/115 du 12 décembre 2019 portant création de 1 poste de catégorie B et 3 postes de catégorie C relevant de la filière technique et attendu qu'« en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire » ;

Considérant que certains de ces postes sont occupés par des agents contractuels faute de candidature de titulaires ;

Vu le rapport du Président proposant de modifier ladite délibération, sur le fondement du décret n°2019-1414 du 21 décembre relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires, comme suit « En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée » ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De modifier la délibération n°2019/115 du 12 décembre 2019.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/50**

**Séance du 18 mars 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 20

Votants : 21

**ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MONSIEUR BRICE  
MERCIER A LA REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Sophie DESCHARENTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> vice-président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,  
Monsieur Jacques BARTOLETTI, membres suppléant du SMIAGE, conseiller départemental,  
Madame Michèle PAGANIN, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale,  
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAA,  
Monsieur Michel FELIX, membre suppléant du SMIAGE, conseillère communautaire de la CCAPF.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_50-DE

Reçu le 26/04/2021

Publié le 26/04/2021

Le comité syndical.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts du SMIAGE MARALPIN ;

Vu la délibération n°2019/84 en date du 26 novembre 2019 portant création de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) ;

Vu les statuts de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour ;

Vu l'accord préalable de Monsieur Brice MERCIER ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la mutualisation des moyens humains et matériel constitue une des raisons ayant conduit à la création de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Brice MERCIER, agent non titulaire du SMIAGE, est appelé à consacrer 15 % de son temps de travail annuel au sein de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour pour assurer les missions de conduite de suivi des réseaux d'eau et d'assainissement et de suivi des enjeux sanitaires liés à l'exploitation ;

Considérant que cette convention de mise à disposition est d'une durée de 1 an, et pourra être réévaluée si nécessaire par avenant ;

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention par laquelle le SMIAGE met à disposition de la REAAM Monsieur Brice MERCIER et de l'autoriser à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.



**AR Prefecture**

006-200071397-20210413-2021\_50-DE

Reçu le 26/04/2021

Publié le 26/04/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité :~~

Décide :

- D'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint en annexe, par laquelle le SMIMAGE met à disposition de la REAAM Monsieur Brice MERCIER ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- De fixer la prise d'effet de la présente délibération au 1<sup>er</sup> mai 2021.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte